



Niamey, le 27 FEV 2022

DECISION N° 2022/

000046

/ASECNA/EAMAC/EAMD/SDA

**PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS D'ENTREE
A L'EAMAC, SESSION DE 2022**

LE DIRECTEUR DE L'EAMAC,

- Vu la convention relative à l'ASECNA, signée à Libreville le 28 avril 2010, ensemble ses annexes ;
- Vu la décision N°2022/000880/ASECNA/DGDD du 10 mai 2022 précisant les missions et les attributions de l'EAMAC ;
- Vu le MEI N° 2019/120699/ASECNA/DGDD du 03 juin 2019 portant admission dans les Ecoles de l'ASECNA ;
- Vu la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019 relative aux conditions de mise en position de formation du personnel pour mobilité interne à l'Agence ;
- Vu la décision N°2020/000051/ASECNA/DGDD du 09 janvier 2020 relative aux conditions d'admission des élèves CCA ;
- Vu le Règlement Intérieur des Etudes et de la Scolarité l'EAMAC ;
- Vu les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet

Il est ouvert au titre de l'année académique 2022-2023 le concours d'entrée à l'Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile (EAMAC), session de 2022, pour les besoins des Etats membres les ayant préalablement exprimés ainsi que pour ceux de l'ASECNA.

Article 2: Dates du concours et cycles ouverts

Les épreuves du concours se dérouleront **du 18 au 25 mai 2022** dans les Etats membres de l'ASECNA et concerneront les cycles et spécialités suivants :

➤ **Cycle Ingénieur**

Durée de la formation : trois (3) ans

Spécialités : - Exploitation de l'Aviation civile
- Météorologie
- Systèmes Electroniques et Informatiques

➤ **Cycle Contrôleur de la Circulation Aérienne :**

- **CCA-P** : Durée de la formation : quatorze (14) mois
- **CCA** : Durée de la formation : deux (2) ans

➤ **Cycle Exploitation en Aéronautique Civile**

Durée de la formation : deux (2) ans

Spécialités : - Circulation Aérienne
- Télécommunications (Exploitation)
- AIM (Gestion de l'Information Aéronautique)
- Transport Aérien
- Météorologie
- Systèmes Electroniques et Informatiques

➤ **Cycle Technicien**

Durée : neuf (9) mois

Spécialités : - Exploitation de l'Aviation Civile
- Exploitation des Télécommunications
- AFIS
- Météorologie

Article 3 : Modalités, conditions d'inscription et dossier de candidature

Les modalités et conditions d'inscription par cycle, le calendrier du déroulement des épreuves ainsi que la composition du dossier de candidature sont déclinés dans les annexes jointes à la présente.

Article 4 : Critères d'admission

- ***Pour les cycles Ingénieur, Exploitation en Aéronautique Civile et Technicien :***

Dans la limite des places ouvertes et selon un classement au mérite, les critères d'admission au concours sont fixés à la double condition suivante : ***ne pas avoir une note éliminatoire dans l'une des épreuves du concours et obtenir une moyenne générale supérieure à une moyenne « seuil » fixée par le jury.***

- **Pour le cycle Contrôleur de la Circulation Aérienne :**

Dans la limite des places ouvertes et selon un classement au mérite, les critères d'admission au concours sont fixés comme suit :

- ne pas avoir une note éliminatoire dans l'épreuve psychotechnique et obtenir une moyenne générale supérieure à une moyenne « seuil » fixée par le jury ;
- avoir au moins le niveau 3 en anglais dans la grille de compétences linguistiques de l'OACI ;
- satisfaire à la visite médicale de classe 3.

Article 5 : Admission et publication des résultats


Les délibérations du jury du concours permettent au jury d'arrêter la liste des candidats admis après avis de la Direction générale.

L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.

Article 6: Prise d'effet

La présente décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures d'effet contraire.

Le Directeur de l'EAMAC



The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text 'EAMAC' at the top, 'LE DIRECTEUR' in the center, and 'EAMAC' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

GOM - AïAM Jacques

Ampliations

- DGDD (ATCR)
- DGDP (Attaché de presse)
- DRHD
- Agences et Autorités d'Aviation Civile
- Toutes Représentations et Délégations de l'ASECNA
- DSQDCS/EAM

Annexe I : Cycle Ingénieur

(Durée de la formation : trois (03) ans)

1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2022, se feront en ligne du **07 au 25 mars 2022** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique « **Concours EAMAC 2022** » (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier du **06 au 22 avril 2022** auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

2. Conditions d'inscription

Candidats externes :

- Etre titulaire d'un diplôme de 2^{ème} année universitaire **scientifique** (DEUG, DUES, L2 ou CPGE) ou **technique** (BTS, DUT, DTS) à forte connotation en Mathématiques et Physique ;
- Etre âgé de moins de vingt-et-sept (27) ans au 31 décembre 2021.

Candidats internes (Agents ASECNA Art.2 & 10 et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie):

- Etre titulaire d'un diplôme de 2^{ème} année universitaire scientifique (DEUG, DUES ou L2) ou technique (BTS, DUT, DTS) ou du diplôme de Technicien Supérieur de l'EAMAC ;
- Etre âgé de moins de quarante-cinq (45) ans au 1^{er} janvier 2022 ;
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.

3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves :

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Français	18 mai 2022	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	18 mai 2022	4 heures	14 h – 18 h	5	< 07/20
Mathématiques	19 mai 2022	4 heures	07 h -11 h	5	< 07/20
Anglais	19 mai 2022	2 heures	14 h – 16 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	20 mai 2022	2 heures	07h – 09h	Bonus x 3	-

*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.

4. Composition du dossier : Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (Pour les candidats encore en deuxième année : certificat d'inscription en 2^{ème} année universitaire scientifique ou technique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la première année) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019) ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur tenant lieu d'engagement de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.

Annexe II : Cycle Contrôleur de la Circulation Aérienne

(Durée de la formation : deux (02) ans ou quatorze (14) mois)

1. Modalités d'inscription

Les inscriptions au Concours EAMAC pour le cycle Contrôleur, session de mai 2022, se feront en ligne sur le site www.eamac.ne à la rubrique « **Concours CCA 2022** » du **07 au 25 mars 2022 inclus**.

Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats retenus seront invités à déposer leur dossier du **06 au 22 avril 2022** auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).

L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

2. Conditions d'inscription

Candidats externes :

- Etre titulaire au **minimum** d'un diplôme de 2^{ème} année universitaire **scientifique** (DEUG, DUES, L2 ou CPGE) ou **technique** (BTS, DUT, DTS) à forte connotation en Mathématiques et Physique ou diplôme équivalent dans les systèmes éducatifs des pays non-francophones ;
- Etre âgé de vingt-et-un (21) ans au moins et de vingt-neuf (29) ans maximum au 1^{er} janvier 2022.

Candidats internes :

- Etre opérationnel dans un service technique de l'Agence : NA – IRE – MTO ;
- Etre titulaire d'un Diplôme Universitaire Scientifique ou Technique de niveau **minimum** BAC+2 ou d'un diplôme de Technicien Supérieur de l'EAMAC ;
- Etre âgé de quarante-cinq (45) ans au plus au 1^{er} janvier 2022.
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

3. Programme de déroulement des épreuves :

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Notes éliminatoires
* Epreuves professionnelles	20 mai 2022	2 heures	07h – 09h	–
Tests psychotechniques et d'enseignement général (en ligne)	23 mai 2022	2 à 3h heures par candidat	A partir de 8h00 (heure locale)	Selon critères arrêtés par le jury
Entretien d'anglais	24-25 mai 2022	20 minutes par candidat	A partir de 8h00 (heure locale)	Niveau inférieur au niveau 3 OACI

**Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

Attention : Le niveau d'anglais exigé correspond au minimum au niveau « intermédiaire »

4. Composition du dossier : Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019) ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur tenant lieu d'engagement de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.

Annexe III : Cycle Exploitation en Aéronautique Civile

(Durée de la formation : deux (02) ans)

1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2022, se feront en ligne du **07 au 25 mars 2022** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique « **Concours EAMAC 2022** » (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier du **06 au 22 avril 2022** auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

2. Conditions d'inscription

Candidats externes :

- Etre titulaire d'un diplôme de 2^{ème} année universitaire **scientifique** (DEUG, DUES, L2 ou CPGE) ou **technique** (BTS, DUT, DTS) à forte connotation en Mathématiques et Physique ;
- Etre âgé de moins de vingt-et-sept (27) ans au 31 décembre 2021 ;

Candidats internes (Agents ASECNA Art.2 & 10 et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie):

- Etre titulaire d'un diplôme de 2^{ème} année universitaire scientifique (DEUG, DUES ou L2) ou technique (BTS, DUT, DTS) ;
- Etre âgé de moins de quarante-cinq (45) ans au 1^{er} janvier 2022 ;
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.

3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves :

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Français	18 mai 2022	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	18 mai 2022	4 heures	14 h – 18 h	5	< 07/20
Mathématiques	19 mai 2022	4 heures	07 h -11 h	5	< 07/20
Anglais	19 mai 2022	2 heures	14 h – 16 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	20 mai 2022	2 heures	07h – 09h	Bonus x 3	-

**Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

4. Composition du dossier : Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (Pour les candidats encore en deuxième année : certificat d'inscription en 2^{ème} année universitaire scientifique ou technique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la première année) ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019) ;
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur tenant lieu d'engagement de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.



Annexe IV : Cycle Technicien

(Durée de la formation : 9 mois)

1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de 2022, se feront en ligne du **07 au 25 mars 2022** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique « **Concours EAMAC 2022** » (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier du **06 au 22 avril 2022** auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

2. Conditions d'inscription

Candidats externes :

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ;
- Etre âgé de moins de vingt-cinq (25) ans au 31 décembre 2021.

Candidats internes (Agents de l'ASECNA Art.2 & 10 et professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie) :

- Etre opérationnel dans un service technique de l'Agence : NA – IRE – MTO ;
- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ;
- Etre âgé de moins de quarante-cinq (45) ans au 1^{er} janvier 2022 ;
- Ancienneté : se conformer aux dispositions en vigueur de l'organisme boursier.

Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.

3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves :

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Éliminatoires
Français	18 mai 2022	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	18 mai 2022	3 heures	14 h – 17 h	4	< 05/20
Mathématiques	19 mai 2022	3 heures	07 h -10 h	4	< 05/20
Anglais	19 mai 2022	2 heures	14 h – 16 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	20 mai 2022	2 heures	07h – 09h	Bonus x 3	-

*Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.

4. Composition du dossier :

- Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé (L'EAMAC procédera à une vérification d'authenticité en cas d'admission) ;
 - une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté. (Pour les candidats encore en terminale : *certificat d'inscription en terminale scientifique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la classe de première*) ;
 - une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
 - deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
 - la fiche individuelle de renseignements remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
 - pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN (conformément aux dispositions de la décision N°2019/001041/ASECNA/DGDD du 06 juin 2019) ;
 - pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur tenant lieu d'engagement de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

N.B. : Toute fausse information pourra faire l'objet de poursuites.

f